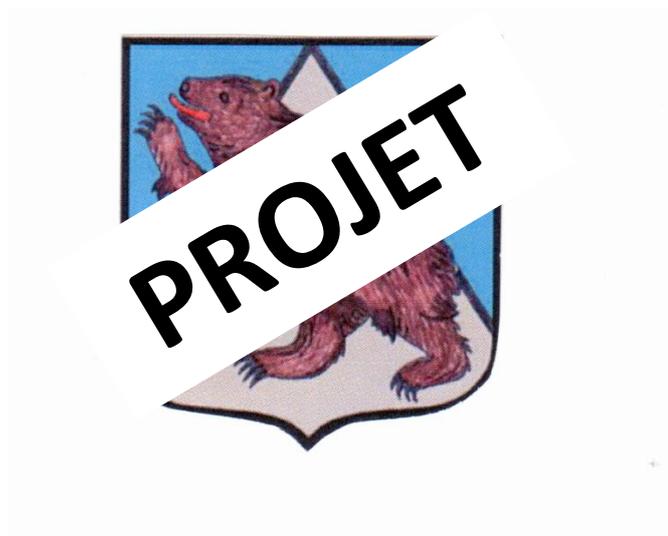


REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
**COMMUNE DE CLANS**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25 NOVEMBRE 2020**

Présents : MARIA Roger, CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie

Convocation du : 17 novembre 2020

# ORDRE DU JOUR

I : Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2020

II : Désignation des délégués à l'Agence 06

III : Vente de parcelles communales non bâties (jardins)

IV : Indemnités

V : Subvention Téléthon

VI : Points travaux

VII : DIVERS

---

## I : APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 25 septembre est adopté à l'unanimité

## II : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À L'AGENCE 06

Le Maire rappelle la délibération 2020\_31D prise lors du Conseil Municipal du 25 septembre dernier et par laquelle la commune adhérait à l'Agence 06.

La Commune ayant acté son adhésion, doit maintenant désigner deux délégués, un titulaire et un suppléant.

Sont candidats :

- IPPOLITO Philippe comme délégué titulaire
- JACOB Patrick comme délégué suppléant

Sont élus :

- IPPOLITO Philippe comme délégué titulaire
- JACOB Patrick comme délégué suppléant



Chef de file des solidarités territoriales, le Département des Alpes-Maritimes, fidèle à sa dynamique de soutien du développement et de l'attractivité de son territoire, s'engage encore plus efficacement au service de l'intérêt général.

Le 3 février dernier, l'assemblée départementale des Alpes-Maritimes crée à l'unanimité son Agence Départementale d'Ingénierie. Etablissement public administratif dont l'objet est d'apporter une assistance d'ordre juridique et technique, l'AGENCE06 accompagne vos projets pour répondre aux enjeux locaux.

L'AGENCE06 déploie progressivement une ingénierie publique au service des 99 communes et EPCI pouvant adhérer selon le Code général des collectivités territoriales.

C'est un engagement novateur pour notre territoire car au-delà de la mobilisation de ses services existants, le Département des Alpes-Maritimes franchit aujourd'hui avec l'AGENCE06 un nouveau palier dans le soutien aux communes rurales.

Véritable porte d'entrée pour identifier vos besoins, l'AGENCE06 va nous permettre, ensemble, d'orienter la réalisation concrète de vos projets, au bénéfice de la préservation et du rayonnement de notre territoire.

## LES MISSIONS DE L'AGENCE06

L'AGENCE06 met à disposition de ses adhérents :

- Une **assistance juridique** sur les questions de fonctionnement démocratique, l'urbanisme, le foncier, la commande publique...
- Une **assistante technique** relative aux domaines de la voirie, du bâtiment, de l'aménagement, du tourisme, de la santé, du développement rural...

L'AGENCE06 est au service de vos projets pour :



1 Identifier les intervenants et les compétences nécessaires.



2 Organiser les étapes sur les volets juridique, administratif et financier.



3 Rechercher les financements publics et présenter les demandes de financements.



4 Aider à l'organisation technique et passer les contrats publics adaptés\*.

\*L'assistance technique ne comprend pas les missions de maîtrise d'œuvre telles que définies à l'article R.2431-1 du Code de la Commande Publique.

## LES MODALITÉS D'ADHÉSIONS

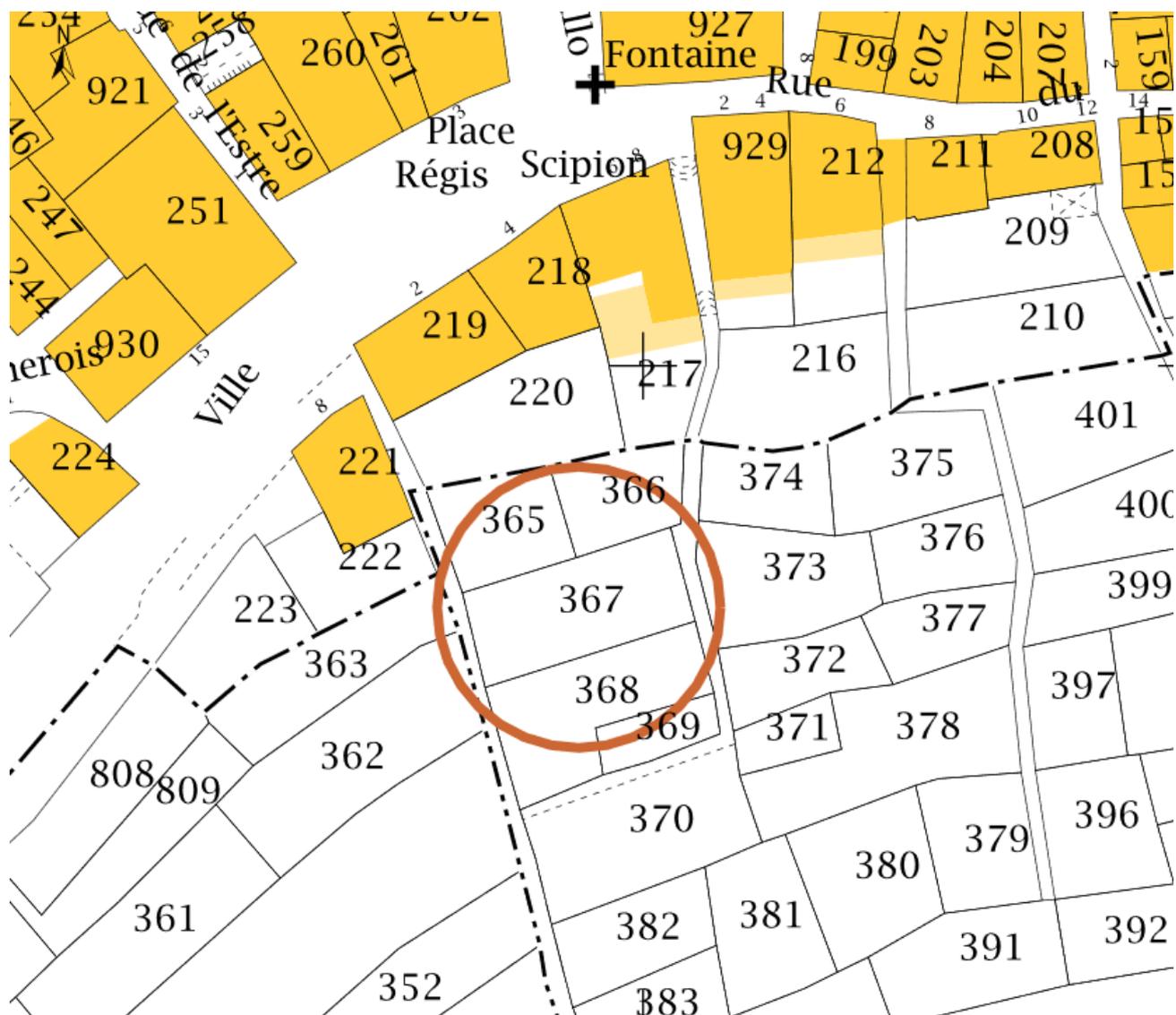
LES ADHÉRENTS DE L'AGENCE06 sont des communes ou EPCI répondant aux critères de l'article R 3232-1 du Code des Collectivités Territoriales modifié par l'article 1 du décret n°2019-589 du 14 juin 2019. En fonction du nombre d'habitants de la commune, un forfait annuel de cotisation sera proposé à l'Assemblée Générale de l'AGENCE06.

### III : VENTE DE PARCELLES COMMUNALES NON BÂTIES (JARDINS)

#### **VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION G N° 367 (DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE)**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat de la parcelle G 367 sis la Bric d'une superficie de 117 m<sup>2</sup> par Madame COMMO Elisabeth.

Cette dernière propose de l'acquérir moyennant la somme de 2 000 €.



LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section G n° 367 d'une superficie de 117 m<sup>2</sup> au prix de 2 000 (deux mille euros).

**DONNE** pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération et à authentifier l'acte en la forme administrative ;

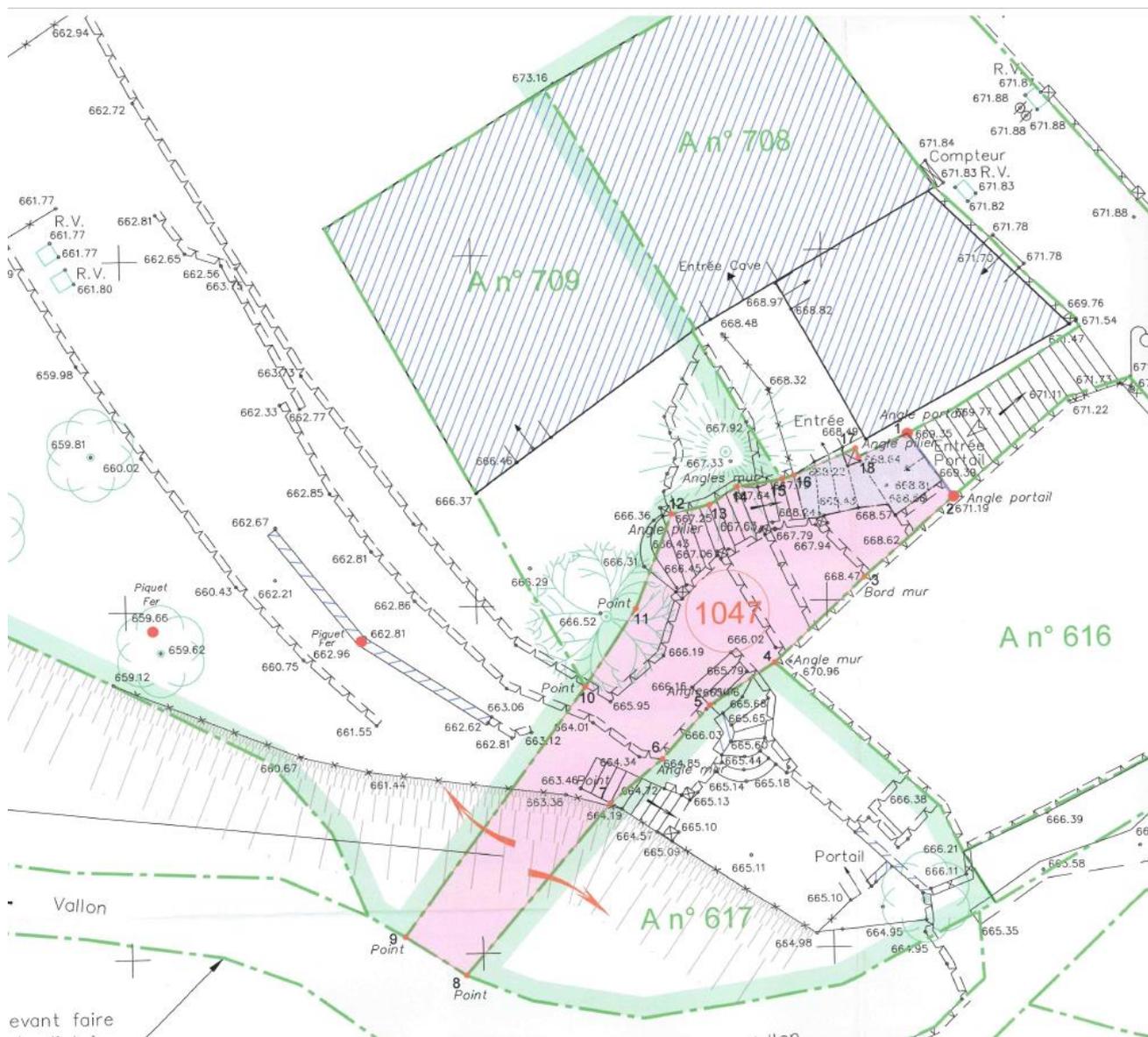
**DESIGNE** Monsieur Philippe IPPOLITO 1er Adjoint à signer l'acte à intervenir en même temps que l'acquéreur et en présence du Maire.

## **VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N° 1047 (DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE)**

Madame BOUZIDI étant sortie de la salle avant l'évocation du dossier.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020\_33D du 25 septembre 2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite pour l'achat de la parcelle A 1047 sis LE VALLONET d'une superficie de 63 m<sup>2</sup> par Mme BOUZIDI Yasmina et à M. LOMBART Frédéric. Ces derniers proposent de l'acquérir moyennant la somme de 500 € (les frais de géomètres ayant déjà été à la charge de Mme BOUZIDI et de M. LOMBART, soit aux alentours de 1 800 €)



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée section A n° 1047 d'une superficie de 63 m<sup>2</sup> au prix de 500 € (cinq cents euros).

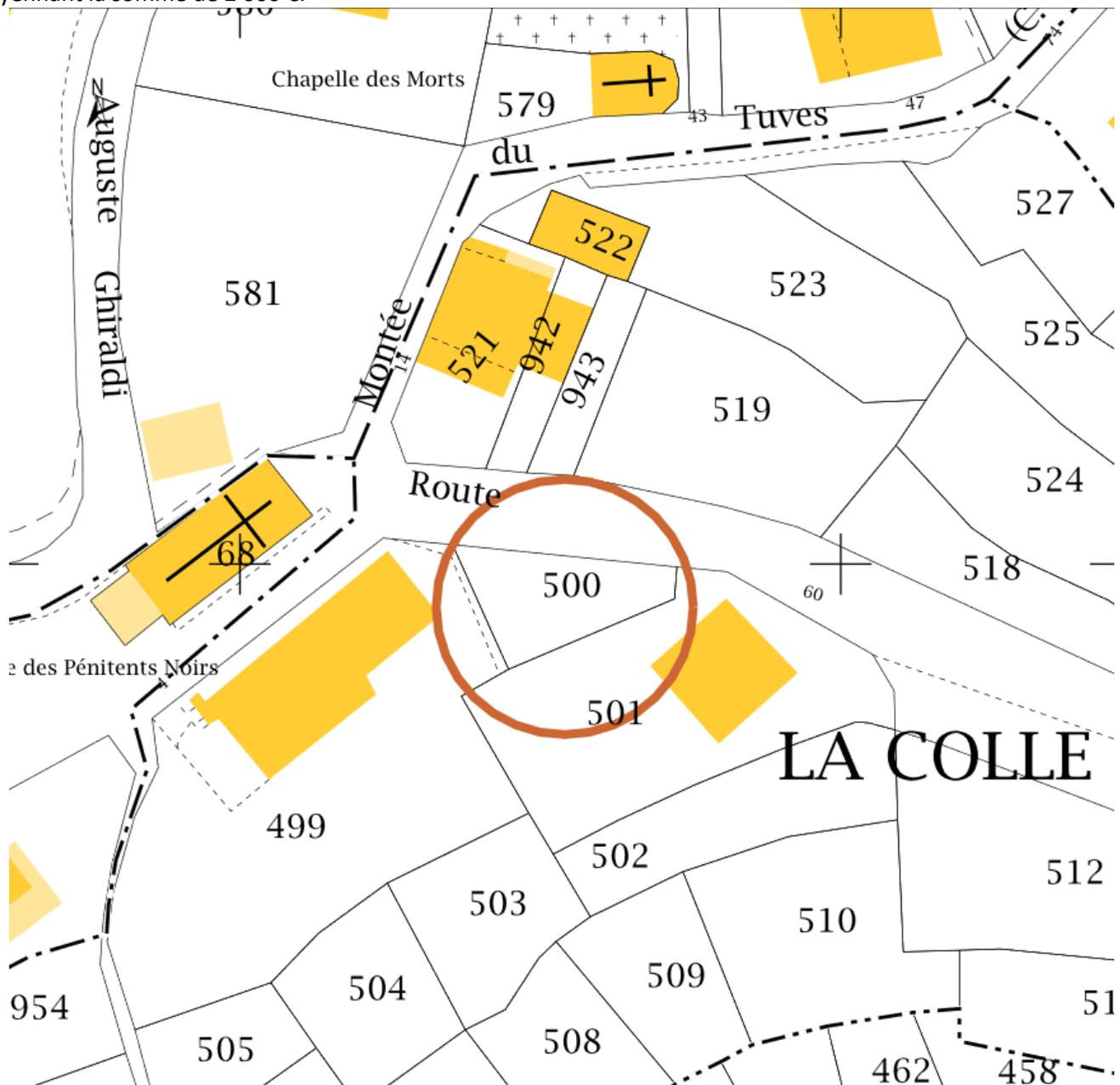
**DONNE** pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération et à authentifier l'acte en la forme administrative ;

**DESIGNE** Monsieur Philippe IPPOLITO 1er Adjoint à signer l'acte à intervenir en même temps que l'acquéreur et en présence du Maire.

Madame BOUZIDI reprend place dans la salle.

**VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION G N° 500**  
**(DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite pour l'achat de la parcelle G 500 sis La Colle d'une superficie de 111 m<sup>2</sup> par la SCI LE SERENTON (Consorts CHAPPUIS). Ces derniers proposent de l'acquérir moyennant la somme de 2 000 €.



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée section G n° 500 d'une superficie de 111 m<sup>2</sup> au prix de 2000 € (deux mille euros).

**DONNE** pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération et à authentifier l'acte en la forme administrative ;

**DESIGNE** Monsieur Philippe IPPOLITO 1er Adjoint à signer l'acte à intervenir en même temps que l'acquéreur et en présence du Maire.

## **IV : INDEMNITÉS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Josette COMBE s'occupe depuis des années bénévolement de la bibliothèque communale de CLANS.

Outre le temps qu'il y passe, cela lui occasionne, pour le bien du service, beaucoup de déplacements avec son véhicule personnel et frais.

Aussi il propose au Conseil Municipal qui lui accorder une indemnité pour un montant de 2000.00 € NET pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'accorder une indemnité à Madame Josette COMBE pour un montant annuel NET de 2000 €.

## **V : SUBVENTION TÉLÉTHON**

Dans ce contexte sanitaire particulier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir l'AFM TELETHON comme la commune l'a toujours fait depuis de nombreuses années

D'autant que cette année les collectes sur le terrain seront impactées par la crise du coronavirus. Les 20.000 animations habituellement organisées dans toute la France en décembre ne pourront avoir lieu, ont indiqué les organisateurs.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'AFM Téléthon une subvention pour l'exercice 2020 pour un montant de 800 € et se rapprochera du correspondant AFM Téléthon sur la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer en 2020 une subvention de 800 € dans le cadre de l'AFM TELETHON,

CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette opération.

## VI : POINTS SUR LES TRAVAUX

### **PLAN D'EAU**

La parole est laissée à Philippe IPPOLITO qui rend compte de la réunion qui s'est tenue le matin même afin de voir avec les entreprises qui ont travaillé sur le chantier les problèmes rencontrés suite aux intempéries et les problèmes d'exploitation rencontrés à l'usage durant toute la saison.

- Inondation du local technique à cause de la tempête Alex : la commune a fait jouer son assurance, le dossier est en cours, il ne devrait pas y avoir de problème. Des modifications sur le puisard devraient être réalisées avant le changement complet des pompes.
- Sur les problèmes d'exploitation : les entreprises devraient fournir à la commune d'ici peu des solutions techniques

Un point sera fait d'ici peu par la commission « plan d'eau », suite à ces différents retours attendus.

### **EXTENSION DU LOCAL DE CHASSE**

Une ouverture des plis a eu lieu en présence des adjoints, et une négociation a été engagée.

Après négociation, il y a toujours un delta de 10 000 € environ à combler.

Un dialogue a été entrepris avec la société de chasse pour voir ce que l'association pouvait elle-même prendre à charge et un nouveau rendez vous doit être programmé avec le plombier et l'électricien afin d'évoquer avec eux le nouveau projet, et nous espérons pouvoir respecter l'enveloppe, sans quoi il faudrait revoir la totalité du projet.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de la suite donnée à ce dossier.

### **VALLON DU MONAR**

Monsieur le Maire rend compte des différents entretiens avec la Métropole et le SMIAGE

Il a été demandé le nettoyage et la mise en sécurité de l'arrivée du Vallon du Monar au Pont de Clans, ces demandes sont en train d'aboutir.

Deux unités mobiles de stations d'épuration (stations Pont de Clans / Raous) qui sont parties lors de la tempête Alex, vont être mises en services d'ici peu. Le service assainissement de la Métropole a déjà fait les reconnaissances et passé commande.

### **ROUTE DU VALLO**

Les bons de commandes pour les travaux de réfection du mur et pour le curage du vallon sont attribués et signés.

Les travaux pour la fibre optique débuteront début janvier – tronçon : conduite forcée / Chapelle St Jean.

### **RECONSTRUCTION RAOUS**

La piste du Raous est ouverte. Des buses complémentaires ont été acheminées aujourd'hui, et seront posées d'ici peu dans le vallon du Raous et du Monar.

Cela permettra de réfléchir à la solution plus pérenne pour cette route, soit par la construction d'un pont sur le tracé actuel, soit par la réalisation d'un nouveau tracé, mais cela demande une nouvelle étude et surtout du temps.

### **PISTE DE BON VILLARS**

Il y aura une reconnaissance sur site le 3 décembre prochain par la FORCE 06 pour réaliser une jonction entre la piste de Bon Villars et la piste DFCI de la Baisse de l'Arène. Cette jonction permettrait de désenclaver de manière partielle la forêt de Clans.

Pour pouvoir faire ces constatations, il a été demandé à la FORCE 06 de nettoyer le premier kilomètre de piste (travaux qui sont déjà programmés).

## **CANAL EDF**

Le canal EDF a subi de très importants dégâts.

La bonne nouvelle c'est qu'EDF va réaliser les travaux de réparation du canal, le bémol : c'est que les délais de réalisation des travaux de réparation ne sont pas encore connus.

C'est pour cela qu'une équipe est déjà au travail et est en train de réfléchir à une solution « alternative » pour la saison d'irrigation à venir.

Toutes les idées sont les bienvenues pour palier à cette situation compliquée et trouver des solutions.

Le Conseil sera informé de la suite au plus vite.

## **RECONSTRUCTION ROUTE DE LA FORÊT**

Le Maire présente à l'Assemblée Délibérante l'Avant-Projet Sommaire de reconstruction de la route de la forêt suite au passage de la tempête Alex les 2 et 3 octobre dernier.

Les travaux s'élèvent à 2 004 600.00 Euros H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** reconstruction de la route de la forêt suite au passage de la tempête Alex pour un montant de 2 004 600.00 Euros H.T.,

### **SOLLICITE**

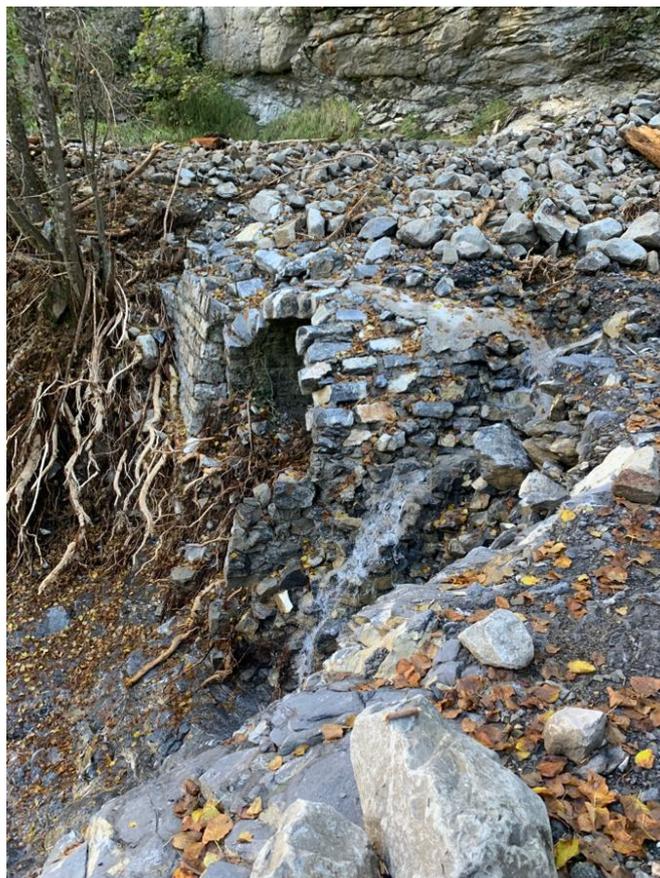
- SUBVENTION DEPARTEMENTALE .....	1 002 300.00 €
- DOTATION DE SOLIDARITE NATIONALE .....	201 380.00 €
- SUBVENTION REGIONALE (FRAT 1 Solidarité TA) .....	200 000.00 €
- SUBVENTION REGIONALE (FRAT 2 Solidarité TA) .....	200 000.00 €

**AUTORISE** le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

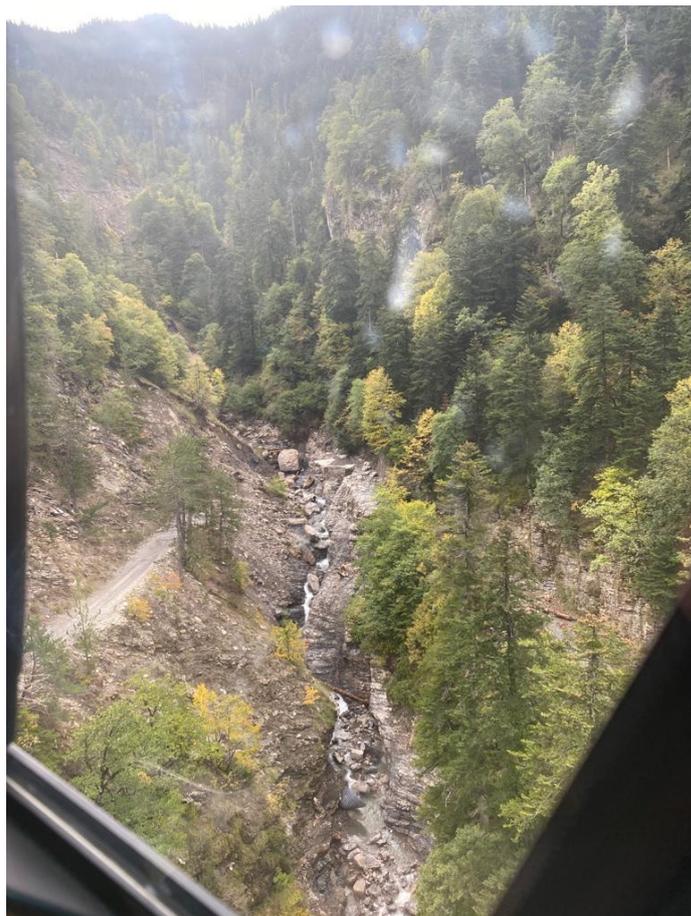
**Le dossier a déjà été déposé auprès de l'Etat, de la Région et du Département**

**Le montant des travaux est ici entendu hors frais d'études. Une réunion se tiendra avec M. BATTISTON de l'ONF vendredi 4 décembre prochain, qui devrait nous faire bénéficier de crédits ONF/Région PACA pour ces frais.**

## Constatation des dégâts : vues du sol



## Constatacion des dégâts : vues aériennes



VII : DIVERS

# **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES ET LES PARTENAIRES TERRITORIAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2017\_23D en date du 7 juillet 2017 qui autorisait Monsieur le Maire à signer une convention de fonctionnement de développement de la lecture publique entre le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, les collectivités partenaires et la Commune.

Cette convention visait à définir le cadre de la coopération entre la commune de Clans et le Département des Alpes Maritimes, pour ce qui concerne le fonctionnement de développement de la lecture publique, les services apportés par la Médiathèque départementale et les engagements attendus de la collectivité partenaire, quelle que soit la typologie de la bibliothèque.

Cette convention arrivant à échéance, il y a lieu de la renouveler pour une durée de quatre années à compter de sa notification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à signer le renouvellement de cette convention



Pour information :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2018\_25D relative à l'adhésion au CYPRES

Dans le cadre des articles L2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au maire des responsabilités de police administrative incluant la sécurité et L125-2 du Code de l'Environnement introduisant l'obligation pour le maire d'informer la population sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde qui la concerne.

Le CYPRES est un Centre d'information pour la prévention des risques majeurs – CYPRES/association Loi 1901 – qui est géré et cofinancé par une tripartite, Etat, industriels et collectivités locales et territoriales.

Cette adhésion a permis à la commune de Clans de bénéficier de l'expertise du CYPRES en matière d'information et de communication sur les risques majeurs naturels et technologiques pour la rédaction en 2018 de son DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

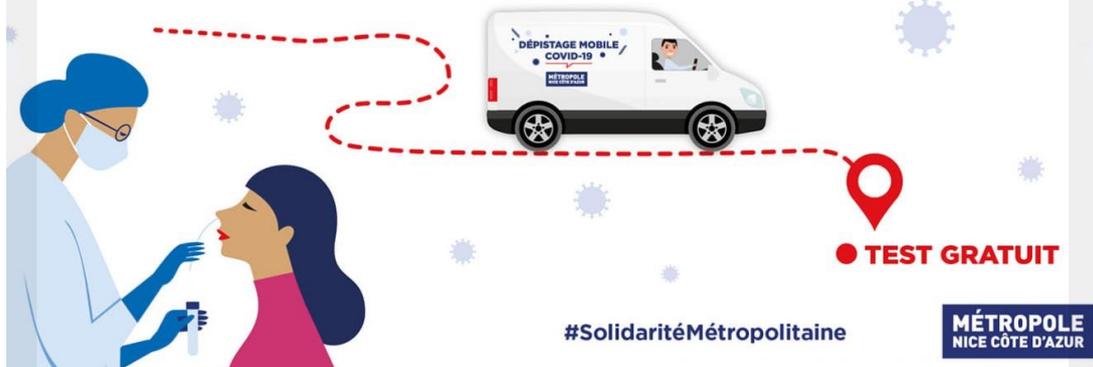
Aujourd'hui il y a lieu de le mettre à jour sur les volets :

- « Inondation » avec le dernier arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (octobre 2020),
- « Mouvement de terrain » en attente de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- « Feu de forêt » de mars 2019,
- « Comment puis-je être alerté ? »

## DÉPISTAGE COVID-19

# COVID-19 / INFO MÉTROPOLE

## Dépistage mobile



Pour information, un dépistage aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2020 de 9h30 à 12h30 au SIVOM de la Tinée. Il a été demandé à la Métropole si une navette pouvait être mise à disposition, nous sommes dans l'attente de leur réponse, une navette sera assurée par la Commune.

Mme SAMEPDRO informe également l'assemblée qu'en raison d'un cas avéré COVID sur la Commune et suite à la demande de la population, une autre matinée de dépistage est programmée :

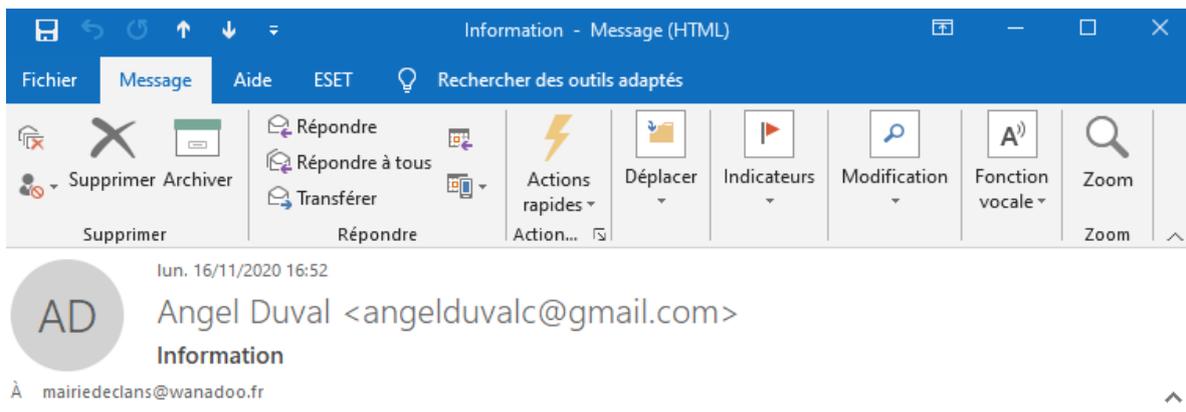
**Le vendredi 27 novembre**

**De 8h00 à 12h00**

**Au cabinet médical**

**Sans rendez vous**

## COMMERCE AMBULANT



Madame, Monsieur,

Je me permets de vous envoyer un mail, car j'ai le projet de monter mon entreprise au printemps prochain; un bar tapas ambulant. Étant de la campagne, j'aimerais aller de village en village ayant peu de bar ou qui en sont dépourvu, dans le but d'amener un lieu de vie, d'apporter de l'écoute, de la joie, de créer un lien intergénérationnel. Si je viens vers vous, c'est pour savoir si vous seriez intéressé, si vous seriez prêt à accorder un emplacement, que ce soit la journée pendant un marché ou un soir ?

Merci d'avance pour votre attention.

Bien cordialement,  
Melle Duval

Suite à la demande ci-jointe, le Conseil Municipal ne souhaite pas s'engager avec la crise que nous subissons actuellement.

Il est proposé à Melle DUVAL de réitérer sa demande quelques temps avant.

## **COLIS DES AINÉS POUR NOËL**

La parole est laissée à Mme RAPUC qui rappelle que la commune avait déjà décidé de repousser le repas des aînés (qui se tenait habituellement au mois d'octobre) à une date ultérieure, parce qu'il paraissait plus « sage », compte tenu de la situation sanitaire, de ne pas tenir un tel type d'évènement.

Deux mois se sont écoulés, et depuis, la situation ne s'est guère améliorée, elle s'est même dégradée.

Il apparaît de nouveau aujourd'hui très compliqué de pouvoir organiser, comme chaque année, une après-midi récréative au cours de laquelle son remis les « paniers de Noël » aux aînés.

L'année 2020 restera bien éprouvante pour tout le monde, car au-delà de la crise sanitaire de la Covid-19, de la tempête Alex, ... c'est une crise économique qui menace le pays. C'est pourquoi cette année, il a été décidé de bouleverser un peu les choses et de **soutenir à la fois le pouvoir d'achat des aînés et les commerces de proximité.**

Aussi, il a décidé d'attribuer, en lieu et place du colis de Noël, un bon d'achat à utiliser dans l'un des commerces de Clans participant à l'opération :

- Pour les personnes seules 25 € : un de 10 € et un autre de 15 €
- Pour les couples 45 € : un de 20 € et un autre de 25 €

Le fait d'avoir éditer 2 bons, permet aux personnes bénéficiaires, soit de les cumuler chez un même commerçant, soit de pouvoir justement en bénéficier dans 2 commerces différents.

Ces bons d'achat sont à retirer en mairie avant le 18 décembre 2020.

### **Liste des commerçants participant à l'opération :**

- Épicerie l'Imprévu (04.93.05.02.75)
- Les Saveurs de l'Oustal (06.19.49.78.56)
- Gaec La ferme du Raous (06.70.61.27.04)
- Coline Léger (06.62.40.44.78)
- Supermarché Vival (04.93.02.06.38)
- Le Fournil de Pont de Clans (04.93.05.49.91)
- Aux Fleurs de Manon (04.89.34.39.49)
- Cave à Vin (04.93.02.15.29)
- Optique de la Tinée (04.93.02.37.64)
- Tinée Motoculture (04.93.03.43.31)
- Bière Baieta (06.13.11.53.87)

## **MOULIN & HUILE**

Une information est faite par Max CIAMPOSSIN, Adjoint, pour le moulin à huile qui est pour l'instant à l'arrêt car les chaudières ont rendu l'âme, le moulin devrait être remis en service lundi 30 novembre prochain grâce aux mouliniers qui se chargent de changer les chaudières : merci à eux !

Les travaux d'ENEDIS demandés par l'ADOT seront réalisés en janvier 2021, d'ici là, la puissance a pu être augmentée à 18kW.

## **POINT SUR LE PERSONNEL MÉTROPOLITAIN**

Monsieur le Maire rend compte de la situation délicate dans laquelle se trouve l'équipe métropolitaine avec Jean Paul PERONNE qui est en maladie, et Sullivan DAVID, qui se retrouve seul.

Le fonctionnement de la déchetterie en est perturbé, et il est étudié de requalifier la déchetterie en point relais : les exigences d'ouverture, de présence du personnel ... ne sont pas les mêmes.

Cette solution serait une alternative pour pouvoir la laisser ouverte en l'absence d'un agent avec la mise en place d'une vidéosurveillance et de moyens de communication.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 00.**